

CAHIER DE REVENDICATIONS NEGOCIATIONS 2011- 2012 SECTEUR DU JUTE (SCP 120.03)

1. Durée

Une convention collective de travail pour 2 ans (2011 – 2012).

2. Pouvoir d'achat

L'augmentation du pouvoir d'achat doit être un élément essentiel de l'accord sectoriel 2011 – 2012.

Il faut tout d'abord proroger la quote-part patronale de 1,01 euro dans les chèques-repas prévue par la CCT précédente.

L'augmentation du pouvoir d'achat peut être réalisée comme suit :

- de préférence une augmentation des salaires barémiques et effectifs.
- une augmentation de la quote-part des employeurs dans les chèques-repas.

3. Frais de transport

L'actuelle disposition relative à l'intervention de l'employeur dans les déplacements domicile-lieu de travail doit être améliorée.

Il faut en outre prévoir une indemnité vélo.

4. Fin de carrière

Tous les régimes de prépension qui étaient d'application lors de la CCT précédente, doivent être prorogés.

Là où c'est légalement et conventionnellement possible, les régimes de prépension doivent être prorogés jusqu'au 30 juin 2013.

Elaborer une politique de carrière adaptée, en partant du principe d'un travail 'faisable'.

5. Emploi

Reconduction et amélioration des engagements en matière d'emploi.

6. Avantages sociaux

Maintien de tous les avantages sociaux dans le secteur.

L'octroi pour une durée indéterminée d'un chèque-cadeau de 30 euros. Amélioration du régime prévoyant un complément (social) pour le chômage temporaire.

7. Congé d'ancienneté

Adaptation et amélioration du droit au congé d'ancienneté en :

- Tenant compte de l'ancienneté dans le secteur au lieu de celle dans l'entreprise.
- Prévoyant une extension de ce droit.

8. Rapprochement des statuts ouvrier-employé

Suppression intégrale du jour de carence.

Une amélioration des délais de préavis pour tous les ouvriers.

9. Formation

Augmentation des efforts de formation.

10. Prorogation des CCT existantes.